

ESSO S.A.F.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

GRANT THORNTON

GRANT THORNTON

SIEGE SOCIAL :29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

SAS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS ILE FRANCE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 2 297 184 € - 632 013 843 RCS NANTERRE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ESSO S.A.F.

Société anonyme au capital de 98 337 521,70 €

Siège social : 20 rue Paul Hérault

92 000 Nanterre

R.C.S : Nanterre 542 010 053

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

GRANT THORNTON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs corporels

(Notes 3.1 et 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élèvent à 487,4 millions d'euros et comprennent des actifs amortis et non amortis.

Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements.

La Direction s'assure, au moins une fois par an à la date de clôture de l'exercice, que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et les hypothèses retenues sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés.

La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par la Direction.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la Direction concernant, notamment :

- Les projections de marges de raffinage ;
- Les taux d'actualisation, la parité euro-dollar appliqués aux flux de trésorerie ainsi que les taux de croissance long terme retenus pour la projection de ces flux.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur et des estimations et jugements de la Direction nécessaires, en particulier dans le contexte de transition énergétique.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a notamment consisté à :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour la réalisation des tests des deux raffineries ;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente ;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant ;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes ;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation des paramètres utilisés – parité euro-dollar, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;
- Analyser les facteurs expliquant l'évolution des valeurs recouvrables entre 2022 et 2023 et obtenir des explications de la Direction ;
- Examiner le caractère approprié des informations qui seront présentées dans les comptes consolidés. Nous avons notamment apprécié la cohérence des sensibilités présentées dans les comptes consolidés au regard du contexte de crise décrit ci-dessus, ainsi que la cohérence du scénario au regard des anticipations de marché. Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique de celles-ci.

Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers

(Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 551 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane ou en acquitté dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en

œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à deux inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).
- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires***Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F. par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Grant Thornton était dans la 23ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 17ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DocuSigned by:

EB3CDB39529E48E...

DANIEL ESCUDEIRO

GRANT

THORNTON

DocuSigned by:
Alexandre MIKHAIL
9884DB374973472...

DocuSigned by:

8D140E79EF6B4D3...

Alexandre MIKHAIL - Lionel CUDEY

4.1 Compte de résultat consolidé

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Note
Chiffre d'affaires	19 240,3	24 936,1	2
Autres produits de l'activité	2,2	5,6	
Sous total produits des activités ordinaires	19 242,5	24 941,7	
Achats consommés et charges externes	(18 076,8)	(23 377,0)	2
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	5,3	(0,7)	2
Charges de personnel	(240,1)	(247,7)	
Impôts et taxes	(70,0)	(165,9)	
Dotation aux amortissements	(80,1)	(82,4)	3
Dotation aux provisions	(1,0)	(2,5)	7
Autres produits et charges d'exploitation	(64,8)	(52,7)	
Résultat opérationnel courant	715,0	1 012,8	
Autres produits opérationnels	—	—	2
Autres charges opérationnelles	(47,5)	(21,3)	2
Résultat opérationnel	667,5	991,5	
Coût de l'endettement financier net	(3,3)	(2,7)	6
Autres produits financiers	39,8	15,2	6
Autres charges financières	—	—	6
Impôts courants et différés	(27,5)	(284,8)	5
Résultat net des activités poursuivies	676,5	719,2	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	—	—	
Résultat net	676,5	719,2	
Part du groupe	676,5	719,2	
Intérêts minoritaires	—	—	
Résultat par action (résultat net / nombre d'actions part du groupe)	52,63	55,95	
Résultat dilué par action (résultat net / nombre d'actions part du groupe)	52,63	55,95	
Nombre d'actions part du groupe	12 854 578	12 854 578	10

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Note
Résultat net	676,5	719,2	
Éléments non recyclables en résultat net			
Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	(22,6)	(0,2)	6
Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(86,0)	321,2	4
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	22,9	(82,3)	
Résultat global consolidé	590,8	957,9	
Part du groupe	590,8	957,9	
Intérêts minoritaires	—	—	

4.2 Bilan consolidé

ACTIF

(millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Note
Actifs non courants		—	
Immobilisations incorporelles	31,6	40,3	3
Immobilisations corporelles	487,4	542,9	3
Actifs financiers	174,5	197,2	6
Impôts différés actifs	28,3	85,9	5
Total Actifs non courants	721,8	866,3	
Actifs courants			
Stocks et en cours	1 578,4	1 812,5	2
Créances clients et comptes rattachés	1 022,4	1 371,9	2
Créances financières court terme	8,8	22,9	6
Autres créances	268,0	419,4	2
Impôts courants actifs	98,0	—	
Disponibilités	1 046,9	—	6
Total Actifs courants	4 022,5	3 626,7	
TOTAL ACTIF	4 744,3	4 493,0	

PASSIF

(millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Note
Capitaux propres		0,0	
Capital social	98,4	98,4	10
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	1 559,0	947,9	
Résultat de l'exercice groupe	676,5	719,2	
Total Capitaux propres	2 344,0	1 775,6	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	7,8	13,3	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	423,6	568,3	4
Provisions non courantes	89,2	89,3	7
Total Passifs non courants	520,6	670,9	
Passifs courants			
Endettement court terme	22,8	759,2	6
Banques créditrices	9,7	1,6	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	29,1	40,0	4
Provisions courantes	25,1	26,0	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 249,0	761,9	2
Autres dettes	544,0	427,2	2
Impôts courants passifs	—	30,6	
Total Passifs courants	1 879,7	2 046,5	
TOTAL PASSIF	4 744,3	4 493,0	

4.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 31 décembre 2021	98,4	10,1	174,6	(611,0)	1 141,6	813,7	—
Autres éléments du résultat global	—	—	0,5	—	—	0,5	—
Ecart actuariel de la période	—	—	—	238,2	—	238,2	—
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	—	2,8	2,8	—
Autres variations	—	—	—	—	1,2	1,2	—
Résultat année 2022	—	—	—	—	719,2	719,2	—
Au 31 décembre 2022	98,4	10,1	175,1	(372,8)	1 864,8	1 775,6	—
Dividende 2022 payé en 2023	—	—	—	—	(25,7)	(25,7)	—
Autres éléments du résultat global	—	—	(21,9)	—	—	(21,9)	—
Ecart actuariel de la période	—	—	—	(63,8)	—	(63,8)	—
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	—	3,2	3,2	—
Autres variations	—	—	—	—	0,1	0,1	—
Résultat année 2023	—	—	—	—	676,5	676,5	—
Au 31 décembre 2023	98,4	10,1	153,2	(436,6)	2 518,9	2 344,0	—

4.4 Tableau des flux de trésorerie

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	676,5	719,2
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	10,3	0,1
Amortissements et provisions	(153,5)	(59,1)
Variation des impôts différés	79,8	64,3
Capacité d'autofinancement	613,1	724,5
Variation du besoin en fonds de roulement	1 232,9	(1 815,8)
Flux net de trésorerie d'exploitation (A)	1 846,0	(1 091,3)
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution ⁽¹⁾	(59,5)	(41,3)
Produit brut des cessions	6,4	8,0
Flux de trésorerie d'investissement (B)	(53,1)	(33,3)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(25,7)	—
Augmentation de l'endettement	—	712,3
Diminution de l'endettement ⁽²⁾	(728,4)	—
Flux de trésorerie de financement (C)	(754,1)	712,3
Variation de trésorerie (A+B+C)	1 038,8	(412,3)
Trésorerie d'ouverture	(1,6)	410,7
Trésorerie de clôture	1 037,2	(1,6)
Disponibilités	1 046,9	—
Banques créditrices	(9,7)	(1,6)
Trésorerie nette	1 037,2	(1,6)

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location dans le cadre de la norme IFRS 16 sont exclues du tableau de flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie.

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note "Endettement financier" (note annexe 6.6).

4.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social à Nanterre, Immeuble Spring, 20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre, France.

L'activité principale du groupe Esso S.A.F. est un acteur du secteur aval pétrolier Français opérant principalement dans la branche Raffinage-Distribution.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2024.

Note 1	Principes comptables	53
Note 2	Éléments courants de l'activité opérationnelle	54
Note 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	62
Note 4	Charges et avantages au personnel	66
Note 5	Impôts	69
Note 6	Actifs et passifs financiers, financement et endettement net	71
Note 7	Autres provisions et passifs éventuels	76
Note 8	Procédures et litiges en cours	78
Note 9	Risques financiers	79
Note 10	Gestion du capital et versement de dividendes	81
Note 11	Transactions avec les parties liées	82
Note 12	Prise en compte du risque climatique	83
Note 13	Engagements hors bilan	85
Note 14	Faits marquants de l'exercice	86
Note 15	Évènements postérieurs à la clôture	87
Note 16	Honoraires des commissaires aux comptes	87

Note 1 Principes comptables

Note 1.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2023 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et mentionnées ci-après n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés :

- Amendements à IAS 1 et au practice statement 2 « informations sur les principes comptables » ;
- Amendement à IAS 8 « définition des estimations comptables » ;

- Amendement à IAS 12 « impôts différés relatifs aux actifs et aux passifs résultant d'une transaction unique » ;
- Amendement à IAS 12 « réforme fiscale Pilier 2 » ;

Les nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application anticipée possible dès le 1^{er} janvier 2023 non adoptés par anticipation par le groupe :

- IAS 7 et IFRS 7 « information concernant les accords de financement des fournisseurs y compris *reverse factoring* » ;
- Amendements à IAS 1 « classement d'un emprunt en courant ou en non courant » ;
- Amendements à IAS 21 « absence de convertibilité » ;

L'impact de ces normes en cours d'analyse par le groupe. Aucun impact financier n'est attendu.

4

Note 1.2 Périmètre et principes de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiale	Numéro SIREN	Siège Social	%
Esso Raffinage	379 914 237	Immeuble SPRING 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre	100%
Activité : Raffinage d'hydrocarbures			
Worex	780 094 983	Parc des Érables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99%
Activité: Distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6.3 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés :

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2023. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation.

Résultat :

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre de jugements et d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour

- les engagements de retraite et autres avantages assimilés (note 4.1)
- les impôts différés (note 5.2)
- la valorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur (note 6.3)
- la valorisation des actifs corporels et incorporels (note 3)
- le montant des provisions retenues pour les litiges (note 8).

Note 2 Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1 Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent la production et la distribution de « *Produits Énergétiques* » d'une part et de « *Produits de Spécialités* » d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces deux activités sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des

caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement de certaines créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

Note 2.2 Stocks

Stocks de produits pétroliers

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut et de bio-carburants sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisés avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires la société. Le résultat opérationnel ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Quotas d'émission de CO₂

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks ;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (First In, First Out) ;
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus ;
- à la clôture :
 - une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur de marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe ;
 - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles ;
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Certificats d'économie d'énergie

Par son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par le gouvernement Français en réponse aux directives Européennes 2006/32/CE, 2012/27/UE et 2018/2002/UE. Ces dispositions obligent les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir des économies d'énergie auprès d'autres acteurs (les « bénéficiaires »). Des certificats d'économies d'énergie (CEE) sont émis par l'État en échange des preuves de réalisation des actions d'économies d'énergie. Les obligés peuvent soit obtenir ces certificats en finançant eux-mêmes les mesures d'économies d'énergie des bénéficiaires, soit acheter directement des certificats déjà émis sur le marché.

Le dispositif a été mis en place en 2006 et s'appuie sur des obligations pluriannuelles. Chaque période voit son obligation augmenter par rapport à la période précédente et élargit son champ d'application. La cinquième période a débuté au 1^{er} janvier 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2025, conformément au décret n°2021-712 promulgué le 3 juin 2021.

Pour répondre à son obligation, le groupe Esso S.A.F. contribue directement à des opérations de production de certificats d'économies d'énergie ou achète des certificats sur le marché d'échange de certificats d'économies d'énergie (CEE).

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux quantités mises à la consommation, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

04. Comptes Consolidés du Groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

Détail des stocks au 31 décembre 2023

Les stocks se décomposent comme suit :

Stocks

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Produits pétroliers		
Pétrole brut		
Valeur Brute	791,3	718,1
Dépréciation	(34,0)	(28,6)
Valeur nette	757,3	689,5
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	842,3	1 156,1
Dépréciation	(49,2)	(59,9)
Valeur nette	793,1	1 096,2
Valeur Brute	1 633,6	1 874,2
Dépréciation	(83,2)	(88,5)
Valeur nette des produits pétroliers	1 550,4	1 785,7
Autres stocks		
Valeur Brute	40,4	38,9
Dépréciation	(12,4)	(12,1)
Valeur nette des autres stocks	28,0	26,8
Total (net)	1 578,4	1 812,5

Quantités en stocks en KT	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Pétrole brut	1 442,1	1 219,6
Produits intermédiaires et finis	1 135,0	1 315,7
Total (KT)	2 577,1	2 535,3

Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l'exercice 2023

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2023 de 1 633,6 millions d'euros est en baisse de 240,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

Après prise en compte d'une dépréciation comptable des stocks, déterminée sur la base des cours au 31 décembre 2023, pour le montant de 83,2 millions d'euros et de la reprise de la dépréciation 2022 pour 88,5 millions d'euros (soit une reprise de dotation nette de 5,3 millions d'euros pour l'exercice 2023), l'impact sur le résultat de la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est négatif de 235,3 millions d'euros.

Impact des effets stocks sur le résultat de l'année 2023

Effets stocks

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Effet prix sur stocks	(174,3)	313,3
Provision pour dépréciation		
Dotation	(83,3)	(88,6)
Reprise	88,6	87,9
Valeur nette	5,3	(0,7)
Total effets stocks	(169,0)	312,6

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks (calculée sur la base des cours à la date de clôture de l'exercice) et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L'effet prix sur stocks mesure l'impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L'effet prix sur stock inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stocks au 31 décembre 2023 est négatif de 174,3 millions d'euros. Après prise en compte de la reprise nette de dépréciation au 31 décembre 2023 pour le montant de 5,3 millions d'euros, l'impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2023 est négatif de 169 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2023 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/ baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entrainerait une variation de l'effet prix sur stock estimé à environ +/- 171 millions d'euros.

A titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 92 \$ (87 €) / baril en novembre 2022 puis à 81 \$ (77 €) / baril en décembre 2022, à 83 \$ (77 €) / baril en novembre 2023 puis à 78 \$ (71 €) / baril en décembre 2023. Le cours moyen à la clôture a baissé de 81 \$ (76 €) / baril au 31 décembre 2022 à 78 \$ (70 €) au 31 décembre 2023.

Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2023 s'élève à 26 millions d'euros.

Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une quatrième phase du SEQE a commencé en 2021. Elle durera jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission Européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission Européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le « Pacte Vert » Européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif « Fit for 55 »).

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

(milliers de tonnes)	quotas alloués	quotas restitués
année 2021	1 690	2 585
année 2022	1 690	2 407
année 2023	1 690	2 610
Total années 2021-2030	5 070	7 602

Note 2.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L'IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l'objet d'une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l'État français et est payé directement par Esso S.A.F. aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions de ventes. Le chiffre d'affaires comprend ainsi les droits d'accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe Esso S.A.F. il s'agit principalement de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (T.I.C.P.E.) présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d'affaires.

04. Comptes Consolidés du Groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de biens	17 183	22 855
Prestations de services	257	264
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 800	1 817
Total	19 240	24 936

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit :

	Année 2023		Année 2022	
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburants Aviation	1 211	830	2 232	1 891
Supercarburants Automobile	5 334	3 450	4 881	3 696
Gazole et Fioul domestique	9 201	7 604	9 563	9 753
Fuels Lourds	1 088	510	1 576	1 000
Gaz de Pétrole Liquéfié	535	142	556	218
Produits semi-finis	4 160	1 810	3 600	2 036
Ventes de carburants et combustibles	21 529	14 346	22 408	18 594
Ventes Lubrifiants et Spécialités	1 152	1 156	1 373	1 512
Total ventes de produits raffinés hors taxes	22 681	15 502	23 781	20 106
Ventes de pétrole brut	3 594	1 681	4 762	2 749
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	26 275	17 183	28 543	22 855
Ventes de services		257	—	264
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 800	—	1 817
Chiffre d'affaires (hors TVA)		19 240		24 936
<i>dont volumes de ventes en France de produits raffinés</i>	<i>16 906</i>		<i>17 879</i>	

2.3.1 Chiffre d'affaires : information sur les clients

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Groupe ExxonMobil	5 648	7 786
Autres sociétés pétrolières	924	2 456
Autres clients ⁽¹⁾	10 868	12 877
Ventes de produits et services hors taxes	17 440	23 119
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 800	1 817
Chiffre d'affaires (hors TVA)	19 240	24 936

(1) un client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires

2.3.2 Chiffre d'affaires : information sur les secteurs géographiques

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
France	16 358	21 247
Exportations	2 883	3 689
Total	19 240	24 936

Note 2.4 Achats consommés et charges externes

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Achats consommés	(17 282,2)	(23 121,0)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	(240,6)	318,0
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	(4,3)	(1,4)
Effets de change opérationnels	21,4	(39,2)
Charges externes	(571,1)	(533,4)
Total	(18 076,8)	(23 377,0)

Note 2.5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le

futur, telles que les coûts de remise en état des sites industriels inactifs, cessions d'actifs, dépréciation d'actifs, litiges majeurs ou d'autres éléments non récurrents.

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Provision pour dépréciation des actifs corporels	(28,1)	(8,6)
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(19,4)	(12,7)
Total autres charges opérationnelles	(47,5)	(21,3)

Les autres charges opérationnelles comprennent

- une dotation pour dépréciation des actifs corporels pour un montant de 28,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 8,6 millions d'euros en 2022 faisant suite au test de dépréciation effectué conformément à la norme IAS 36.12 (confère note 3.3) ;

- une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 19,4 millions d'euros en 2023 contre 12,7 millions d'euros en 2022.

Note 2.6 Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont dépréciées à hauteur des pertes attendues dès lors qu'une preuve objective de défaillance existe à la date de la clôture. Les risques de non-recouvrement sont évalués sur la durée de vie de la créance. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 195 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Créances clients et comptes rattachés

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	667,1	744,5
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	355,3	627,4
Total	1 022,4	1 371,9

04. Comptes Consolidés du Groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

Ventilation des créances clients et comptes rattachés par ancienneté

Au 31 décembre 2023

(millions d'euros)	Montant brut des créances	Montant des dépréciations	Montant net des créances non échues	Montant net des créances non échues			
				0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	667,1	—	656,8	7,6	1,9	—	0,8
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	355,3	—	355,3				
Total	1 022,4	—	1 012,1	7,6	1,9	—	0,8

Au 31 décembre 2022

(millions d'euros)	Montant brut des créances	Montant des dépréciations	Montant net des créances non échues	Montant net des créances non échues			
				0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	744,5	—	735,3	5,3	1,6	0,9	1,4
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	627,4	—	627,4				
Total	1 371,9	—	1 362,7	5,3	1,6	0,9	1,4

Autres créances courantes

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Personnel	0,9	1,0
Etat et collectivités ⁽¹⁾	32,6	29,4
Débiteurs divers	206,0	370,2
Charges constatées d'avance	28,5	18,8
Total	268,0	419,4

(1) Hors impôts courants actifs

Note 2.7 Fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	266,1	404,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	982,9	357,8
Total	1 249,0	761,9

Autres dettes courantes

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	423,1	398,5
Subventions	0,3	0,3
Créditeurs divers	120,5	28,3
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
Total	544,0	427,2

(1) Hors impôts courants passifs

Note 2.8 Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

Variation du Besoin en Fonds de Roulement

(millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs	—	—	—	—
Actifs financiers	—	22,6	—	0,2
Stocks	—	234,1	(319,7)	—
Créances clients et comptes rattachés	—	349,5	(673,1)	—
Autres créances	—	151,4	(155,2)	—
Impôts courants actifs	(98,0)	—	—	—
Variations des passifs	—	—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	—	487,1	(699,2)	—
Autres dettes	—	116,8	—	31,3
Impôts courants passifs	(30,6)	—	(0,1)	—
Total	(128,6)	1 361,5	(1 847,3)	31,5
Variation du besoin en fonds de roulement	1 232,9	—	(1 815,8)	—

Au 31 décembre 2022, le besoin en fonds de roulement (BFR) était extrêmement élevé. Il s'agissait d'une situation ponctuelle provenant du paiement en décembre 2022 du pétrole brut nécessaire au redémarrage des unités de production suite aux mouvements sociaux de septembre et octobre 2022. En 2023, le BFR est réduit du fait de la fin de cette situation ponctuelle de fin d'année 2022 et de la baisse des cours des produits pétroliers.

Le groupe Esso S.A.F est exposé à des variations occasionnelles importantes de son BFR et dispose de lignes de financement pour y faire face (confère note annexe 6.7).

Note 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1 Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes:

o Constructions	de 20 à 50 ans
o Installations industrielles	de 10 à 30 ans
o Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés du groupe Esso S.A.F. font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont notamment les événements et circonstances suivantes :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées ;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique.

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, par une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés sur la base d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé annuellement par le Groupe (Weighted Average Cost of Capital-WACC). Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés, la juste valeur est déterminée par référence au prix qui serait reçu pour vendre l'actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le groupe Esso S.A.F. a considéré une UGT unique correspondant à l'activité de Raffinage-Distribution, comprenant deux groupes d'actifs correspondant aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer incluant les actifs logistiques, commerciaux, et de support qui en dépendent. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu au goodwill (si existant) puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives, à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un goodwill, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Une perte de valeur relative à un goodwill (si existant) ne peut pas être reprise

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.3 ci-après.

Note 3.2 Contrats de location

La norme IFRS 16 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage,
- les intérêts de la dette de loyer.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (~4500 euros).

Dans le cadre de son activité, le Groupe prend en location les principaux actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués à ces contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal de la société preneuse.

Note 3.3 Tests de dépréciation au 31 décembre 2023

Conformément à la norme IAS 36.12, le groupe a procédé à un test de dépréciation de ses actifs. Ce test a été réalisé par comparaison de la valeur recouvrable estimée des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

Pour déterminer la valeur recouvrable estimée des actifs testés sur la base de leur valeur d'utilité, la direction du groupe Esso S.A.F. est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments porteurs d'incertitude. Les hypothèses sous-tendant l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposent sur des prévisions internes tenant compte des conditions d'exploitation prévisionnelles de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment :

- des flux de trésorerie prévus pour 2024 et prévisions estimées sur la période 2025-2030 ;
- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 0% ;
- des prix du pétrole brut projetés à horizon 2030+ à 65 \$/baril : niveau moyen projeté à horizon 2030+ ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,10 \$/€ et actualisés à un taux d'actualisation de 8 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. ;
- des projections de marges de raffinage revues à la baisse par rapport à celles retenues pour l'estimation réalisée au 31 décembre 2022 pour tenir compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part, et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part.

Le résultat de ce test conduit à la constatation d'une dépréciation des actifs corporels pour un montant de 28,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre une dépréciation de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En ligne avec les exigences normatives, le groupe Esso S.A.F. effectue ses tests de dépréciation sur la base de la configuration de son outil industriel tel qu'il existe au moment du test et intègre dans ses prévisions la baisse de la demande en produits pétroliers découlant de la transition énergétique et ses conséquences en termes de marges. Le pétrole continuera à jouer un rôle essentiel bien que réduit dans le mix énergétique des prochaines décennies, en particulier pour les usages où il représente l'énergie ou la matière première les mieux adaptées (comme notamment la pétrochimie). Les tests de dépréciation ne prennent pas en compte de futurs projets de transformation de l'outil industriel existant. Pour rappel, comme évoqué dans la partie prospective ces projets pourraient s'articuler autour des deux axes suivants :

- Atténuer les émissions des opérations et la consommation d'énergie ;
- Déployer des solutions technologiques bas-carbone (captage et stockage du CO₂, production de Carburants Liquides Bas-Carbone, utilisation d'hydrogène bas-carbone) ;

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

La modification de certaines hypothèses, notamment le taux d'actualisation ainsi que la parité euro/dollar, pourrait significativement affecter l'évaluation de la valeur d'utilité de l'UGT, et donc les résultats du test de dépréciation.

Les hypothèses structurantes du test de dépréciation au 31 décembre 2023 sont le taux d'actualisation de 8 % et le taux de change à 1,10 \$/€. L'effet sur la valeur d'utilité des variations raisonnablement possibles, liées à des scénarii différents de celui attendu selon nos meilleures estimations à ce jour, est présenté dans les tableaux ci-dessous. Ainsi, la modification des hypothèses retenues, qui conduit à la dotation pour dépréciation de 28,1 millions d'euros mentionnée plus haut, se traduirait par un complément (montants négatifs) ou une reprise complémentaire (montants positifs) de dépréciation tel que présenté dans les tableaux ci-dessous.

04. Comptes Consolidés du Groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les hypothèses retenues pour l'analyse de sensibilité sont :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de $\pm 0,50$ % autour de la valeur retenue de 8 %

- Modification de la parité \$/€ à 1,05 \$/€ et 1,15 \$/€ autour de la valeur retenue de 1,10 \$/€

taux d'actualisation 8%	parité \$/€		
	1,05	1,10	1,15
-0,50 %	207	64	(56)
inchangé	109	(*)	(110)
0,50 %	45	(56)	(159)

(*) Correspond à la dotation à la provision pour dépréciation constatée pour 28,1 millions d'euros

Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 0,50 % conduirait à la constatation d'une dépréciation supplémentaire de 56 millions d'euros.

Une grande partie des transactions se tenant en dollars US, une variation du taux retenu de 0,05 \$/€ amènerait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 110 millions d'euros dans le cas d'une baisse du dollar et à une reprise de dépréciation de 109 millions d'euros en cas de hausse.

Quel que soit le scénario envisagé, les montants de reprise éventuels ne peuvent excéder le montant déprécié au 31 décembre 2023 qui ressort à 179 millions d'euros.

En complément des analyses de sensibilité basées sur la variation du coût moyen pondéré du capital et du taux de change, un cas théorique de sensibilité prenant en compte une baisse générale de 10% de l'ensemble des flux de trésorerie futurs est détaillé ci-dessous. Ce cas est décliné selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 8%	parité \$/€		
	1,05	1,10	1,15
-0,50 %	59	(44)	(149)
inchangé	(9)	(101)	(199)
0,50 %	(66)	(152)	(242)

Ainsi une variation à la baisse de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 8 % et de parité \$/€ de 1,10 conduirait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 101 millions d'euros.

En outre, une sensibilité complémentaire théorique prenant en compte un taux de croissance à l'infini de la valeur terminale négatif de 1,5 % est déclinée ci-après selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 8%	parité \$/€		
	1,05	1,10	1,15
-0,50 %	66	(36)	(141)
inchangé	10	(86)	(183)
0,50 %	(42)	(131)	(222)

Dans ce cas de figure, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 8 % et de parité \$/€ de 1,10 une dépréciation complémentaire serait constatée pour 86 millions d'euros.

Note 3.4 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2023 est la suivante :

Immobilisations incorporelles et corporelles

(millions d'euros)	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute ⁽¹⁾	167,2	0,1	(2,8)	0	164,5
Amortissements ⁽¹⁾	(109,0)	(8,8)	2,8	0	(115,0)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
Valeur nette	40,3	(8,7)	0	0	31,6
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	2 547,6	59,9	(62,0)	0	2 545,5
Raffinage	2 405,3	54,2	(46,0)	0	2 413,5
Distribution	116,1	5,1	(4,9)	0	116,3
Droits d'utilisation des contrats de location	26,2	0,6	(11,1)	0	15,7
Amortissements	(2 004,7)	(98,8)	45,4	—	(2 058,1)
Raffinage	(1 924,1)	(91,0)	34,5	—	(1 980,6)
Distribution	(71,8)	(4,1)	3,7	0	(72,2)
Droits d'utilisation des contrats de location	(8,8)	(3,7)	7,2	0	(5,3)
Valeur nette	542,9	(38,9)	(16,6)	0	487,4

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant à un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 15,7 millions d'euros

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2022 était la suivante :

Immobilisations incorporelles et corporelles

(millions d'euros)	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute ⁽¹⁾	167,1	0,4	(0,3)	—	167,2
Amortissements ⁽¹⁾	(100,2)	(9,1)	0,3	—	(109,0)
Dépréciation	(17,9)	—	—	—	(17,9)
Valeur nette	49,0	(8,7)	0	0	40,3
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	2 585,2	50,2	(87,8)	—	2 547,6
Raffinage	2 443,2	37,7	(75,6)	—	2 405,3
Distribution	114,8	3,3	(2,0)	0	116,1
Droits d'utilisation des contrats de location	27,2	9,2	(10,2)	0	26,2
Amortissements	(2 002,7)	(74,6)	72,7	(0,1)	(2 004,7)
Raffinage	(1 925,6)	(66,1)	67,7	(0,1)	(1 924,1)
Distribution	(69,0)	(4,4)	1,6	0	(71,8)
Droits d'utilisation des contrats de location	(8,1)	(4,1)	3,4	0	(8,8)
Dépréciation	(0,1)	—	0	0,1	—
Valeur nette	582,4	(24,4)	(15,1)	0	542,9

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant à un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 23,6 millions d'euros

Note 4 Charges et avantages au personnel

Note 4.1 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies assurantiel, un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux embauchés en 2019 et ne génèrent plus de nouveaux droits pour le personnel actif depuis le 1^{er} janvier 2020. Les droits à prestations correspondant aux services accumulés par le personnel actif au 31/12/2019 ont été arrêtés à cette date et l'engagement correspondant est réévalué à chaque clôture.

Ainsi, les engagements de retraite et assimilés non externalisés correspondant aux régimes à prestations définies sont inscrits au passif du bilan, et évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées en fonction des hypothèses suivantes :

4.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,4% (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

4.1.2 Réforme des retraites 2023

Cette réforme est entrée en application le 1^{er} septembre, conformément à la loi du 14 avril 2023. Pour les assurés soumis à la règle commune, l'âge de départ en retraite fixé initialement à 62 ans est porté à 62 ans et 3 mois pour les personnes nées entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1961, et augmentera d'un trimestre par année

- une hypothèse de date de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution) ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des hypothèses de charges sociales ;
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en variation des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan par contrepartie au résultat.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue annuelle par l'actuaire externe en charge du calcul des obligations d'engagements de retraite.

Sensibilité des hypothèses :

- une variation de -0,50/+0,50 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de retraite de l'ordre de +7 %/-6 %. Une variation de -2/+2 point de l'écart actuariel entraînerait une variation des engagements de l'ordre de +31%/-21 %.
- une variation de -1/+1 point de l'augmentation des salaires par rapport aux hypothèses d'évolution des salaires retenues entraînerait une variation des engagements de retraite de l'ordre de -2 %/+2 %.

de naissance pour atteindre l'âge de 64 ans pour les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1968. L'impact de cette réforme sur le montant des engagements de retraite est un gain de 5 millions d'euros, non significatif au vu des montants de ceux ci.

4.1.3 Préfinancement des retraites

Le groupe a effectué en 2023 un versement de 190 millions d'euros auprès d'un Organisme de Fonds de Pension afin de d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies

L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. Ce préfinancement est comptabilisé comme un actif du régime à la juste valeur en déduction du montant de la provision pour les engagements de retraite.

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 450 millions d'euros.

4.1.4 Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2023 sont ventilés comme suit :

Engagements de retraite

(millions d'euros)	Total
Engagements au 1er janvier 2023	813,0
- Coût des services rendus	9,6
- Charge d'intérêts	23,6
- Autres	(5,2)
Charge/(produit) de l'exercice	28,0
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	101,5
Prestations versées	(44,9)
Taxes versées	(43,4)
Engagements de retraite au 31 décembre 2023	854,2
Variation de la valeur des placements	
Valeur actuelle des placements au 1er janvier 2023	(207,1)
Cotisations versées	(190,0)
Prestations versées	8,5
Produits financiers des placements	(15,5)
Valeur des placements au 31 décembre 2023	(404,1)
PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	450,1

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2022 était la suivante :

Engagements de retraite

(millions d'euros)	Total
Engagements au 1er janvier 2022	1 188,6
- Coût des services rendus	13,6
- Charge d'intérêts	11,3
- Autres	—
Charge/(produit) de l'exercice	24,9
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(321,6)
Prestations versées	(45,6)
Engagements de retraite au 31 décembre 2022	813,0
Variation de la valeur des placements	
Valeur actuelle des placements au 1er janvier 2022	(117,5)
Cotisations versées	(120)
Prestations versées	3,2
Produits financiers des placements	27,2
Valeur des placements au 31 décembre 2022	(207,1)
PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	605,9

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

04. Comptes Consolidés du Groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

4.1.5 Paiements des retraites effectués en 2023 et montants prévisionnels 2024

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2023 à 36,4 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2024 sont estimés à 29 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) se sont élevés en 2023 à 6,4 millions d'euros. Pour 2024, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 6,5 millions d'euros.

4.1.6 Nature des placements effectués par l'Organisme de Fonds de Pension

Composition du portefeuille des placements

	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Actions	20 %	30,0 %
Obligations	48 %	53,0 %
Disponibilités	32 %	17,0 %

4.1.7 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Provisions pour retraite	450,1	605,9
Provisions pour les médailles du travail	2,6	2,4
Total	452,7	608,3

Note 4.2 Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2023, la charge ainsi calculée est comptabilisée dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. pour un montant de 3,2 millions d'euros (2,8 millions d'euros en 2022).

Note 4.3 Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2023 s'élève à 245 milliers d'euros (244 milliers d'euros en 2022). Au 31 décembre 2023, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés ou anciens salariés est de 775 milliers d'euros (667 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Note 4.4 Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

(millions d'euros)	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2023	Année 2022	Année 2023	Année 2022
Cadres	438	431	10	7
Agents de maîtrise, employés et techniciens	965	966	18	17
Ouvriers	167	155	3	4
TOTAL	1 570	1 552	31	28

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Note 5 Impôts

Note 5.1 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2023 est une charge d'impôt pour un montant de 27,5 millions d'euros contre une charge d'impôt de 284,8 millions d'euros en 2022.

Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 704 millions d'euros contre un profit de 1 004 millions d'euros en 2022.

Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2023 consolidé comprend une reprise de la provision constituée en 2022 pour la contribution exceptionnelle de solidarité de 111 millions d'euros imposée par l'Union Européenne en septembre 2022. Il s'agissait d'une contribution sur les producteurs et les raffineurs de pétrole, de gaz et de charbon, destinée à faire face aux conséquences provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie provisionnée dans les comptes 2022 pour un montant de 119,4 millions d'euros et reprise en 2023 pour un montant de 111 millions d'euros après publication de textes complémentaires en 2023.

La charge d'impôt 2023 s'analyse comme suit :

Impôts courants et différés

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	704,0	1 004,0
Taux d'imposition	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique	(181,8)	(259,3)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	5,4	4,4
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 25,83%	—	(1,5)
- déficit fiscal activé	38,6	91,4
- contribution temporaire de solidarité	111,1	(119,4)
- divers	(0,8)	(0,4)
Impôt réel des activités poursuivies	(27,5)	(284,8)
Dont :		
Impôt courant	53,0	(218,8)
Impôt différé	(80,5)	(66,0)

Note 5.2 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit:

Impôts différés (millions d'euros)	au 31 décembre 2023		au 31 décembre 2022	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées	—	(124,6)	—	(125,3)
Impôts différés sur les décalages temporaires	3,2	—	5,2	—
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles	47,4	—	45,5	—
Impôts différés sur les participations	—	(4,8)	—	(5,5)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	116,3	—	156,6	—
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)	—	(54,4)	—	(55,7)
Impôts différés sur déficits reportables	45,2	—	65,1	—
Total	212,1	(183,8)	272,4	(186,5)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	28,3	—	85,9	—

Au 31 décembre 2023, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 175 millions d'euros en baisse de 226 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 et est intégralement activée à fin décembre 2023.

Ainsi, le montant du déficit fiscal activé au 31 décembre 2023 s'établit à 175 millions d'euros contre un montant de 252 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce déficit donne lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés s'élevant à 45,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (65,1 millions d'euros au 31 décembre 2022). Le montant du déficit non activé au 31 décembre 2022 soit 150 millions d'euros a été activé en 2023 pour un montant d'impôts différés correspondant de 39 millions d'euros.

Le groupe considère que la période probable de consommation des pertes fiscales reportables donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, alignée sur celle du test de dépréciation IAS 36, ne peut excéder 7 ans compte tenu de la nature de son activité industrielle et de la durée des cycles des marchés sur lesquels il opère. Les déficits non consommés au-delà de 7 ans ne donnent donc pas lieu à reconnaissance d'un actif d'impôts différés en raison de l'incertitude pesant sur leur utilisation.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage à partir de 2024 intégrant des projections de marges revues à la baisse par rapport à l'estimation réalisée au 31 décembre 2022 pour tenir compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part. Ces perspectives intègrent également un prix du pétrole brut à 65 \$/baril⁽¹⁾, une parité euro/dollar à 1,10, et tiennent compte du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Sensibilité : une baisse uniforme de 10% du résultat opérationnel sur les 7 prochaines années (période servant de référence à la consommation des pertes fiscales reportables) n'aurait pas de conséquence sur le montant du déficit activé à fin décembre 2023.

Les prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

⁽¹⁾ Niveau moyen projeté à horizon 2030+ par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

Note 5.3 Pilier II

En octobre 2021, 136 des 140 juridictions membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS (Base Erosion Profit Shifting) ainsi que le G20 ont adhéré à une Déclaration sur une solution reposant sur deux Piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.

L'un des deux "Piliers" (Pilier 2 / Pillar 2) des travaux en cours de l'OCDE concerne notamment l'instauration d'un taux minimum mondial d'imposition de 15% sur les bénéfices des entreprises multinationales dans le champ d'application du dispositif.

Ce dispositif se matérialise par l'inclusion dans la Loi de finances pour 2024 d'un nouveau chapitre entier dans le Code général des impôts mettant en œuvre ces mesures qui s'appliquent à compter de 2024 avec la mise en place d'un impôt national complémentaire (INC), qui consiste à prélever cet impôt complémentaire auprès d'une ou plusieurs entités constitutives situées en France si une sous-imposition par rapport au taux plancher de 15% est constatée à leur niveau.

Après analyse de la portée des règles du modèle de l'OCDE par le département fiscal du groupe, aucune exposition fiscale significative n'est attendue de la part de cet INC pour les entités constitutives de la France.

Note 6 Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1 Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 :

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur par autres éléments du résultat global avec recyclage ultérieur en résultat ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti ;
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Comme précisé dans la section Principaux Facteurs de Risques relative aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou de certificats d'économie d'énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Note 6.2 Produits et charges financiers

(millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	20,8	0,7
Dividendes versés par les filiales non consolidées	19,0	14,5
Total produits financiers	39,8	15,2
Coût de l'endettement financier brut	(3,3)	(2,7)
Total charges financières	(3,3)	(2,7)
Résultat financier	36,5	12,5

04. Comptes Consolidés du Groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 6.3 Actifs financiers non courants et courants

6.3.1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2023 est la suivante :

Actifs financiers

(millions d'euros)	au 31 décembre 2022	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur ⁽¹⁾	au 31 décembre 2023
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,6	—	(0,1)	—	0,5
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres ⁽¹⁾	196,5	—	—	(22,6)	173,9
Autres immobilisations financières	0,1	—	—	—	0,1
Total	197,2	—	(0,1)	(22,6)	174,5

(1) Titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2022 était la suivante :

Actifs financiers

(millions d'euros)	au 31 décembre 2021	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur ⁽¹⁾	au 31 décembre 2022
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,6	—	—	—	0,6
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres ⁽¹⁾	196,7	—	—	(0,2)	196,5
Autres immobilisations financières	0,1	—	—	—	0,1
Total	197,4	0	0	(0,2)	197,2

(1) Titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net

6.3.2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

Sociétés ou groupe de sociétés

(milliers d'euros)	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires de l'exercice ⁽¹⁾	Bénéfice ou (perte) de l'exercice ⁽¹⁾	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux ⁽¹⁾	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1- Filiales (supérieures à 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	11 239	4 260	643	50,01	1 372	B	niveau 3	0
Sous-total filiales	11 239	4 260	643		1 372			0
2- Participations (comprises entre 20 et 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)	6 035	4 289	154	48,00	4	B	niveau 3	24
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	5 467	2 311	(59)	43,00	—	B	niveau 3	0
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPP)	15 528	6 718	495	37,00	4 978	B	niveau 3	0
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	17 497	11 440	1 232	34,00	2 592	B	niveau 3	419
- Raffinerie du midi (RM)	17 382	21 600	7 057	33,33	2 790	B	niveau 3	1 600
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	28 982	54 923	17 775	33,33	554	B	niveau 3	0
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	17 145	12 797	1 840	25,85	426	B	niveau 3	475
Sous-total participations comprises entre 20 et 50%	108 036	114 078	28 494		11 344			2 518
3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	108 162	323 958	84 655		11 209	M (A,B,C,D)	niveau 3	12 085
Sous-total participations inférieures à 20%	108 162	323 958	84 655		11 209			12 085
TOTAL	227 437	442 296	113 792		23 925			14 603

04. Comptes Consolidés du Groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés ou groupe de sociétés

(milliers d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022	Variation
Juste valeur des titres ⁽²⁾	173 900	196 500	(22 600)
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 925)	(23 925)	—
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global	149 975	172 575	(22 600)

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2022, ces filiales et participations représentent seulement 2,91 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 2,57 % du passif hors capitaux propres et 0,95 % du chiffre d'affaires.

Le pourcentage d'intérêt ou quote-part du capital détenu est égal au pourcentage de contrôle pour les participations détenues.

(1) Données de l'exercice 2022

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix côtés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix côtés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2023, le taux d'actualisation retenu est de 8 % en hausse par rapport au taux de 7,5% retenu au 31 décembre 2022.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Cette valeur terminale est ajustée pour tenir compte d'une baisse de la demande européenne en carburants et combustibles liquides sur le long terme liée à la transition énergétique. Le taux d'actualisation retenu est de 8% au 31 décembre 2023 contre un taux qui variait entre 7,25 % et 7,75 % au 31 décembre 2022.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 0 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 9,5 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2023. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 14,4 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2023.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.3 Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(millions d'euros)	Esso Raffinage	Worex
Année 2023		
pourcentage de détention	100 %	99,99 %
INFORMATIONS FINANCIERES		
- Actifs non courants	434,8	8,9
- Actifs courants	451,2	242,9
TOTAL ACTIF	886,0	251,8
- Capitaux propres part de l'entité	404,0	31,4
- Passifs non courants	255,2	1,0
- Passifs courants	226,8	219,4
TOTAL PASSIF	886,0	251,8
RESULTAT NET	59,2	23,8

Note 6.4 Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (22,9 millions d'euros au 31 décembre 2022) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti et résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme en euros. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence €STER (Euros Short Term Rate).

Note 6.5 Passifs financiers

6.5.1 Endettement long terme

Endettement long terme

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Contrats de location ⁽¹⁾	7,8	13,2
Comptes bloqués participation du personnel	—	0,1
Total	7,8	13,3

(1) Contrats de location-simple constitués principalement de baux commerciaux.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

6.5.2 Endettement court terme

Endettement court terme

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Compte groupe passif financier ⁽¹⁾	7,5	6,8
Avance financière reçue	12,9	14,3
Contrats de location	2,4	4,0
Financement court terme	—	734
Banque créditrice	9,7	1,6
Total	32,5	760,8

(1) Le compte courant financier correspond à des dettes en euros liées à des conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence €STER (Euros Short Term Rate) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés.

Note 6.6 Variation de l'endettement financier net du groupe

Calcul de l'endettement net du groupe

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Endettement long terme	(7,8)	(13,3)
Endettement court terme	(32,5)	(760,8)
Créances financières court terme	8,8	22,9
Disponibilités	1 047	—
Montant de l'endettement net	1 015,4	(751,2)

Variation de l'endettement financier net

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022	Variation
Endettement long terme	(7,8)	(13,3)	5,5
Endettement court terme hors banque créditrice	(22,8)	(759,2)	736,4
Créances financières court terme	8,8	22,9	(14,1)
Total endettement financier	(21,8)	(749,6)	727,8
Banque créditrice	(9,7)	(1,6)	(8,1)
Disponibilités	1 047	—	1 046,9
Total trésorerie nette	1 037,2	(1,6)	1 038,8
Total endettement net	1 015,4	(751,2)	1 766,6

04. Comptes Consolidés du Groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

Analyse de la variation de l'endettement financier net

(millions d'euros)	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Variation
Endettement financier net au début de la période	(751,2)	382,8	(1 134,0)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	1 846,0	(1 091,3)	2 937,3
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(53,1)	(33,3)	(19,8)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(26)	0	(26)
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-simple	(0,6)	(9,4)	8,8
Endettement financier net à la fin de la période	1 015,4	(751,2)	1 766,6

Note :

- le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie
- un montant positif reflète une position financière nette excédentaire
- un montant négatif reflète une position financière nette négative

Note 6.7 Financement du groupe Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2023 le groupe dispose de lignes de financement comme détaillé ci-dessous :

Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)			Montant d'utilisation de crédit au 31/12/2023	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Principales lignes de financement disponibles.	Contrepartie	Limites de crédit			
Court terme	BNP Paribas	75	—	avril 2024	Non / taux variable
Court terme	EMCH (*)	900	—	Indéterminée	Non / taux variable

(*) EMCH (ExxonMobil Capital Hungary KFT.) est une société de financement du groupe ExxonMobil

Note 7 Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1 Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter d'une décision d'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2023 est la suivante :

Provisions courantes et non courantes

(millions d'euros)	Valeur brute au 1er janvier 2023	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2023
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés ⁽¹⁾	568,3	86,0	(230,7)	0,0	423,6
Provisions pour restructurations	0,1	0,0	(0,1)	0,0	0,0
Provisions pour remise en état des sites	78,9	19,7	(17,7)	(1,4)	79,6
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	9,6	0,0	(0,5)	(0,1)	9,0
Total provisions non courantes	657,6	105,7	(249,0)	(1,5)	512,8
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés ⁽¹⁾	40,0	258,8	—	(269,7)	29,1
Provisions pour restructurations	8,5	1,6	—	(7,9)	2,2
Provisions pour remise en état des sites	17,5	21,0	—	(17,6)	20,9
Autres provisions courantes ⁽²⁾	—	2,0	—	—	2,0
Total provisions courantes	66,0	283,4	—	(295,2)	54,2
Total provisions	723,6	389,1	(249,0)	(296,7)	567,0

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2022 était la suivante :

Provisions courantes et non courantes

(millions d'euros)	Valeur brute au 1er janvier 2022	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2022
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés ⁽¹⁾	1 032,0	0,0	(307,7)	(156,0)	568,3
Provisions pour restructurations	3,9	0,0	(3,8)	0,0	0,1
Provisions pour remise en état des sites	93,4	12,8	(17,5)	(9,7)	78,9
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	1,5	0,0	0,0	(0,8)	0,6
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	9,2	1,8	(0,5)	(0,9)	9,6
Total provisions non courantes	1 140,0	14,5	(329,5)	(167,4)	657,6
Provisions courantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés ⁽¹⁾	42,9	40,0	0,0	(42,9)	40,0
Provisions pour restructurations	16,1	10,3	(2,5)	(15,4)	8,5
Provisions pour remise en état des sites	0,0	17,5	0,0	0,0	17,5
Autres provisions courantes ⁽²⁾	0,2	0,0	(0,2)	0,0	0,0
Total provisions courantes	59,2	67,8	(2,7)	(58,3)	66,0
Total provisions	1 199,2	82,3	(332,2)	(225,7)	723,6

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Note 7.2 Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Note 7.3 Plans de Prévention des Risques Technologiques

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique. Les PPRT toujours en cours ayant un impact matériel sur les comptes du groupe sont les suivants:

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 40 millions d'euros dont une estimation d'environ 2,9 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

a. Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à environ 1 million d'euros. Au 31 décembre 2023, le montant provisionné est de 0,6 million d'euros après un paiement effectué en 2021.

b. Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Deux conventions de financement tripartite ont été signées en 2020 et 2021. Au 31 décembre 2023, le montant provisionné est de 0,1 million d'euros après deux paiements effectués, le premier en 2021 et le second en 2022. Le passif éventuel est maintenu pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Note 8 Procédures et litiges en cours

Note 8.1 Procédures et Litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2023, le groupe Esso S.A.F. n'était engagé dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

Note 8.2 Autres

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires ont engagé une action en justice pour obtenir l'examen par un expert des conditions auxquelles sont conclues les conventions entre Esso S.A.F. et le groupe ExxonMobil. Ils ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance. Après avoir interjeté appel, ces quatre actionnaires ont obtenu en 2022 une décision de justice autorisant une expertise indépendante de certaines de ces conventions cependant dans un périmètre considérablement réduit par rapport aux demandes initiales des requérants.

Esso S.A.F. a communiqué l'ensemble des documents demandés par l'expert, qui devrait rendre son rapport d'ici la fin septembre 2024.

Par ailleurs, en mars 2023, et sans attendre les conclusions de l'expert judiciaire pourtant expressément désigné pour cela, deux de ces actionnaires minoritaires ont assigné l'actionnaire majoritaire d'Esso S.A.F. et l'ensemble de ses administrateurs pour les voir condamnés à compenser Esso S.A.F. pour un prétendu préjudice dont ni le montant ni l'existence ne sont démontrés. Ces actions hâtives et injustifiées de la part de ces quelques actionnaires sont préjudiciables à l'ensemble des actionnaires de la société, ainsi qu'à la société elle-même, car elles détournent des ressources de la conduite des affaires de la société sans créer de valeur

Le groupe rappelle que comme la plupart des grands groupes internationaux, il s'appuie sur des conventions intra-groupes afin de bénéficier de multiples services et activités mutualisés à des conditions compétitives. Ces conventions permettent notamment au groupe de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Concernant les achats de pétrole brut, le groupe ne procède à une revente que dans des conditions parfaitement conformes à ses intérêts et pour des raisons liées aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle (ex : arrêts non planifiés, contraintes logistiques, situations de crise).

Le groupe Esso S.A.F. veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe Esso S.A.F.

Note 9 Risques financiers

Note 9.1 Fluctuations des marchés de l'aval pétrolier

Le secteur aval pétrolier est un secteur industriel soumis à une concurrence globale. Le groupe Esso S.A.F. est ainsi exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Ces fluctuations sont dictées par l'évolution de l'offre et de la demande des marchés, qui peuvent être affectés par de nombreux facteurs (environnement économique, situation géopolitique et conflits, météorologie, pandémies, etc.). Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques des marges brutes.

Les variations de cours du pétrole jouent fortement sur la valeur de marché des inventaires et affectent directement, à la hausse comme à la baisse la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ces variations ont un impact important sur les résultats et la structure du bilan comptable du groupe.

En outre, le dispositif d'imposition plafonne l'utilisation des déficits reportables à 50 % du profit taxable. Par conséquent, les hausses de cours amènent une taxation immédiate des effets stocks positifs alors que les baisses génèrent des pertes dont l'utilisation se retrouve étalée dans le temps.

Les mutations structurelles des marchés de produits pétroliers liées à la transition énergétique vont peser sur la demande en produits raffinés en Europe dans un contexte de surcapacité de production chronique et dans un environnement de volatilité accrue découlant de l'instabilité géopolitique.

Le groupe Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Afin de minimiser son exposition aux fluctuations des cours du pétrole brut, le groupe Esso S.A.F. s'efforce de réduire le délai entre la période de cotation des cours d'achat du pétrole brut et la période durant laquelle le pétrole brut acheté sera raffiné en produits disponibles à la vente.

Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification *own use* prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil.

Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock.

Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First in, First Out*) retenue par le groupe.

Afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice dans un contexte de volatilité importante des cours des produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente en mettant en réserve, lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, la partie de son résultat correspondant à la variation annuelle des effets stocks.

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours

(millions d'euros)	Année 2023	Année 2022	Année 2021	Année 2020	Année 2019
Montant de la réserve début de période	450	—	240	240	270
Affectation à la réserve ⁽¹⁾	310	450	0	0	—
Prélèvement sur la réserve ⁽¹⁾	0	—	(240)	—	(30)
Montant de la réserve fin de période	760	450	—	240	240

(1) : affectation du résultat de l'exercice précédent soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

Note 9.2 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à court terme et à taux variable, pour l'essentiel vis-à-vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

Note 9.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ce risque est évalué périodiquement et individuellement à partir de la situation financière de chaque client. L'évaluation du risque crédit s'appuie, si elles sont disponibles, sur les notations fournies par les agences de notation financière et permet entre autres de déterminer les termes de paiement qui seront appliqués et l'en-cours maximum au-delà duquel les commandes ultérieures du client seront refusées jusqu'à régularisation. Les contrats et conditions générales de vente comportent des clauses protectrices pour le Groupe Esso S.A.F. qui couvre en outre sélectivement une partie de ses en-cours clients, par des garanties auprès de tiers ou par des garanties bancaires.

En ce qui concerne le risque qu'un fournisseur n'honore pas ses engagements contractuels, Esso S.A.F. sélectionne rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

En 2023, le groupe Esso S.A.F. a réalisé 32 % de son Chiffre d'Affaires avec le groupe ExxonMobil, 5 % avec d'autres « majors » pétrolières et 63 % avec d'autres sociétés, dont un client représente plus de 10% de son chiffres d'affaires.

Note 9.4 Risque de liquidités

Le risque de liquidité se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont, à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

Note 10 Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple, ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2023, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2023, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (First In, First Out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette positive de 1 015 millions d'euros à fin 2023 contre une position financière nette négative de 751 millions d'euros à fin 2022.

Le groupe a effectué en 2023 un versement de 190 millions d'euros auprès d'un Organisme de Fonds de Pension afin de d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Au 31 décembre 2023, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 450 millions d'euros.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Esso S.A.F. constitue et gère avec prudence des réserves au bilan pour faire face à l'impact sur son résultat d'une baisse éventuelle des cours des cours du pétrole brut pour les quantités en stock, et pour préserver sa solidité financière.

A fin 2023, la société Esso S.A.F. dispose d'une réserve pour fluctuation des cours de 760 millions d'euros et d'une réserve générale de 350 millions d'euros.

Le bénéfice réalisé en 2021 a été intégralement utilisé à la reconstitution des réserves de la société et n'a pas donné lieu au versement d'un dividende au titre de cet exercice.

Le bénéfice réalisé en 2022 a été utilisé à la consolidation des réserves de la société et a donné lieu au versement d'un dividende ordinaire de 2,00 euros par action.

Pour l'exercice 2023, le conseil d'administration de la société Esso S.A.F. proposera à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de 3,00 euros par action. En outre, le paiement d'un dividende exceptionnel de 12,00 euros par action sera également proposé, portant ainsi le dividende total distribué à 15,00 euros par action pour mise en paiement le 10 juillet 2024.

Note 11 Transactions avec les parties liées

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- a. le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
- b. le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

Note 11.1 Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se

rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2023 sont les suivants :

Produits/charges année 2023

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil ⁽¹⁾	Filiales/participations du groupe ⁽²⁾
Achats de produits pétroliers	(13 558)	(13 558)	—
Achats de services	(185)	(183)	(2)
Achats de fournitures et utilités	(145)	(67)	(78)
Ventes de produits pétroliers	5 445	5 330	115
Prestations de services	203	123	80
Ventes de fournitures et utilités	0	0	0
Charges financières	(3)	(3)	—
Produits financiers	20	20	—

Bilan au 31 décembre 2023

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil ⁽¹⁾	Filiales/participations du groupe ⁽²⁾
Dettes commerciales	(983)	(983)	—
Créances commerciales	355	340	15
Dettes financières	(20)	(12)	(8)
Créances financières	9	—	9

A titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2022 étaient les suivants :

Produits/charges année 2022

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil ⁽¹⁾	Filiales/participations du groupe ⁽²⁾
Achats de produits pétroliers	(17 698)	(17 698)	—
Achats de services	(172)	(169)	(3)
Achats de fournitures et utilités	(221)	(12)	(209)
Ventes de produits pétroliers	7 580	7 394	186
Prestations de services	206	135	71
Ventes de fournitures et utilités	0	0	0
Charges financières	(2)	(2)	—
Produits financiers	1	0	—

Bilan au 31 décembre 2022

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil ⁽¹⁾	Filiales/participations du groupe ⁽²⁾
Dettes commerciales	(358)	(296)	(62)
Créances commerciales	625	625	—
Dettes financières	(680)	(673)	(7)
Créances financières	23	12	11

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Note 11.2 Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 24 millions d'euros au 31 décembre 2023 (24 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Note 12 Prise en compte du risque climatique**STRATÉGIE CLIMAT**

Conscient que la transition énergétique va faire évoluer profondément le mix énergétique, le groupe Esso S.A.F. se transforme et contribue à des solutions pour demain grâce à ses produits, à la transformation de son outil industriel et au pilotage de la transition. La stratégie climat du groupe s'articule autour de quatre priorités :

- atténuer les émissions des opérations et la consommation d'énergie ;
- fournir aux clients des produits leur permettant de réduire leurs émissions ;
- déployer des solutions technologiques bas carbone (captage et stockage du CO₂, production de carburants liquides bas carbone, utilisation d'hydrogène bas carbone) ;
- s'impliquer dans le débat sur les politiques énergétiques et le climat.

Cette stratégie climat vise à développer des solutions à l'échelle afin d'assurer l'approvisionnement nécessaire au bon fonctionnement de l'économie en énergies fiables et abordables, tout en menant activement la transformation pour accompagner la transition énergétique et fournir des solutions bas carbone. En ligne avec cette stratégie, le groupe Esso S.A.F. s'inscrit ainsi dans l'ambition du groupe ExxonMobil d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 pour les émissions de scope 1 et 2 pour les actifs qu'il opère.

ACTIFS DU GROUPE

L'activité industrielle qui sous tend le modèle d'affaire du groupe consiste à raffiner du pétrole brut pour pouvoir ensuite mettre sur le marché les produits transformés. L'activité de raffinage du pétrole brut requiert d'importantes quantités d'énergie sous forme de chaleur et de pression qui sont principalement obtenus par combustion d'hydrocarbures. En conséquence, les actifs du groupe impactant le bilan CO₂ sont principalement les raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer (émissions directes : scope 1). En parallèle, une partie de l'énergie nécessaire provient également d'achat d'électricité ce qui engendre donc potentiellement des émissions de CO₂ chez les fournisseurs de cette électricité (émissions indirectes : scope 2).

le groupe Esso S.A.F. réalise un inventaire complet de ses émissions de gaz à effet de serre qui sont reportées selon les différentes catégories préconisées par des standards reconnus comme le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol).

Ainsi, en 2023, les émissions directes reportées (scope 1) et les émissions indirectes reportées (scope 2) du groupe s'élèvent respectivement à 2 484 milliers de tonnes et à 48 milliers de tonnes en équivalent CO₂.

Les principaux risques auxquels sont exposés les actifs du groupe Esso S.A.F. sont d'une part des risques de transition (les changements induits dans les marchés par les réglementations en réponse au dérèglement climatique) et d'autre part les risques physiques (les impacts directs que le dérèglement climatique pourraient avoir sur la bonne opération des actifs du groupe).

RISQUES DE TRANSITION**Évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits:**

La compétitivité des activités du groupe Esso pourrait être affectée par une accélération de la législation et de la réglementation européenne, ou française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des sources d'énergie moins carbonées.

L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union européenne d'ici 2050 étant fixé, la transition va connaître un rythme accéléré d'ici 2030 avec le paquet *Fit for 55* européen. Son application française va se matérialiser courant 2024 à travers plusieurs textes : la loi sur la souveraineté énergétique, Programmation pluriannuelle de l'énergie, stratégie nationale bas-carbone. Ces documents de référence sont renseignés par des stratégies nationales (CCUS Hydrogène), ou des groupes de travail (Carburants d'aviation durable) auxquels nos associations professionnelles contribuent. Cette transition va s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique visant une baisse drastique de la part des énergies fossiles.

Engagé dans la transition énergétique, Esso étudie de façon continue et approfondie l'évolution de la demande en produits énergétiques et en autres produits issus de ses activités (matières premières pour la chimie, bitumes et lubrifiants) ainsi que la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

Esso s'implique activement dans un dialogue constructif pour parvenir à atteindre l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique.

Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique.

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

Identification comme émetteur important de Gaz à effets de Serre

Le groupe Esso opère des sites industriels émetteurs significatifs de CO₂. Le renchérissement du coût du CO₂ émis ainsi que la diminution des quotas gratuits peuvent diminuer la compétitivité des sites.

Le groupe Esso investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique (ses deux raffineries sont certifiées ISO 50001) et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses installations dans l'atmosphère. Le groupe collabore avec les industriels des bassins où il opère afin de développer des zones industrielles bas carbone (ZIBaC).

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie Nationale Bas-Carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la croissance verte, et par le Pacte Vert Européen avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, vont conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains. A ce titre, les risques de transition mentionnés plus haut sont soumis à une volatilité significative. Leurs impacts potentiels sur la configuration actuelle des actifs ont été pris en compte dans le cadre de la clôture des états financiers 2023 du Groupe sur la base des hypothèses retenues à la clôture (en particulier sur les tendances futures des marges de raffinage et de l'évolution de la demande) dans le cadre des tests de dépréciation. Aucun autre impact significatif n'a été identifié, que ce soit sur la durée d'utilité ou sur la valeur des actifs, sur le portefeuille clients ou sur les flux de trésorerie générés par les activités existantes ou sur les provisions pour risques et charges. .

RISQUES PHYSIQUES

Les principaux risques physiques découlant du dérèglement climatique auxquels sont exposés les actifs du groupe sont les suivants:

Événements naturels aigus

Des événements naturels aigus (forte vague de chaleur, inondation, sécheresse...) pourraient entraîner une interruption majeure d'activité en cas de dommages ou de dysfonctionnement des infrastructures. Il est admis que la fréquence et l'intensité de ces épisodes naturels va augmenter sous l'effet du changement climatique.

Les phénomènes naturels exceptionnels sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités. Une surveillance permanente des conditions météorologiques est mise en œuvre sur les sites d'Esso S.A.F. Le groupe progresse également dans la planification de son adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

Disponibilité de l'eau

Parmi les événements naturels chroniques qui peuvent impacter l'activité, la disponibilité et la qualité de l'eau de surface ou de nappes souterraines sont identifiées comme un risque matériel dans les zones où le groupe Esso opère avec des conséquences sur l'opérabilité des unités.

Le groupe Esso s'inscrit dans une démarche rigoureuse de suivi et de contrôle de l'utilisation de l'eau, en se conformant aux exigences réglementaires notamment en période de sécheresse, en planifiant sur plusieurs années des initiatives et des projets permettant une réduction de prélèvement d'eau dans le milieu.

Note 13 Engagements hors bilan

Note 13.1 Engagements donnés

Engagements opérationnels donnés

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Contrat Air Liquide ⁽¹⁾	53	63
Engagements d'achats d'immobilisations ⁽²⁾	42	17
Autres engagements donnés ⁽³⁾	30	31
Total	125	111

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC.

4

Note 13.2 Engagements reçus

Engagements opérationnels reçus

(millions d'euros)	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Crédits d'enlèvement en douane	250	250
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	99	147
Total	349	397

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

Note 14 Faits marquants de l'exercice

Prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires.

Par rapport à la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice, mettant en réserve lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des effets stocks.

En 2023, les effets stocks sont négatifs de 169 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 313 millions d'euros en 2022. Les effets stocks ont un impact significatif sur le résultat opérationnel.

Contribution Exceptionnelle de Solidarité

L'Union Européenne a imposé en septembre 2022 une contribution exceptionnelle de solidarité sur les producteurs et les raffineurs de pétrole, de gaz et de charbon, destinée à faire face aux conséquences provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui avait été provisionnée dans les comptes consolidés 2022. Le groupe Esso S.A.F. a effectué une reprise de provision pour un montant de 111 millions d'euros après publication des textes complémentaires en 2023.

Mouvement social contre la réforme des retraites

Le 10 janvier, le gouvernement a annoncé un projet de loi dont l'objectif était d'assurer la pérennité du financement des retraites et s'appuyant sur diverses mesures dont le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Ces annonces ont engendré un mouvement social d'ampleur nationale qui a impacté le fonctionnement des raffineries jusqu'au mois d'avril. Des perturbations répétées dans les deux raffineries puis le blocage complet de l'alimentation de la raffinerie de Gravenchon en pétrole brut depuis le terminal pétrolier tiers du Havre le 20 mars ont conduit à limiter la marche des unités de production et finalement à l'arrêt de la production des carburants de la raffinerie de Gravenchon le 25 mars 2023. La reprise de l'activité de ce terminal pétrolier a permis le redémarrage progressif de la raffinerie de Gravenchon à partir du 4 avril.

Pendant cette période, les équipes logistiques et commerciales restent pleinement mobilisées pour soutenir l'approvisionnement des clients en carburants, lubrifiants et spécialités.

Signature d'un accord avec EG Group pour renforcer le réseau de stations-service à la marque Esso

Le groupe Esso S.A.F. a conclu un accord avec EG Group pour convertir au minimum 200 stations-service, précédemment à l'enseigne BP, et les transformer à la marque et aux standards Esso. Il est également prévu de réaliser des travaux de modernisation sur les stations-service Esso actuellement opérées par EG Group. Cet accord permettra de sécuriser des débouchés pour les raffineries Esso avec un contrat d'approvisionnement long terme.

Avec ce nouveau partenariat, la part de marché d'Esso dans la distribution de carburants en France sera proche de 8 %, avec environ 800 stations-service à la marque Esso en France.

Au 31 décembre 2023, 50 stations avaient déjà été converties à l'enseigne Esso.

Note 15 Évènements postérieurs à la clôture

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 20 janvier 2024. Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service. Certains équipements ont également été remplacés par du matériel de dernière génération. Ce grand arrêt programmé a également permis de réaliser de nombreux projets d'efficacité énergétique et d'intégration thermique pour réduire les émissions de CO₂ de la raffinerie et ainsi préparer le chemin d'une décarbonation des activités de la raffinerie.

Ce chantier réalisé par le personnel Esso et par des entreprises intervenantes a représenté environ 500 000 heures de travail réalisées par 1 500 personnes présentes sur le site pendant les travaux.

Les unités de production ont redémarré progressivement à partir du 08 mars 2024.

Incendie à la raffinerie de Gravenchon

Un feu s'est déclaré le lundi 11 mars 2024 vers 15h25 sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon. Il a été rapidement maîtrisé par les moyens internes du site et a pris fin vers 20h. Le Plan d'Opérations Interne déclenché a été levé le mardi 12 mars. Cinq membres du personnel ont été pris en charge par le service médical du site et un seul salarié a dû être brièvement hospitalisé. La raffinerie fonctionne depuis cet incendie à environ 50 % de sa capacité de production et les équipes du groupe Esso restent mobilisées pour assurer l'approvisionnement des clients. Une enquête interne pour déterminer les causes de l'incendie est en cours en collaboration avec les autorités compétentes. Les travaux de réparation sont en cours et se dérouleront sur plusieurs semaines.

4

Note 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 500,3 milliers d'euros au titre de l'année 2023 dont 30 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 40,9 milliers d'euros au titre de l'année 2023 dont 8 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.